



Arrêté de circulation
Pour empiètement sur la chaussée

Mairie de l'île Bouchard

Le Maire de la commune de l'île Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 19 avril 2024 de Madame LEDUC Sabrina du Pressing de l'île Bouchard, sise 2 rue de la Fougetterie 37220 à l'île Bouchard,

CONSIDÉRANT que le déménagement d'une machine aura lieu le lundi 29 avril 2024 de 07h30 à 12h00,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de déménagement d'une machine, un empiètement sur chaussée sera effectué au 02 rue de la Fougetterie 37220 à l'île Bouchard le lundi 29 avril 2024 de 07h30 à 12h00.

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- interdiction de dépasser ;
- interdiction de stationner.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'île Bouchard, l'ASVP de l'île Bouchard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'île Bouchard, le 22 avril 2024

Arrêté n° 2024-04-89	
PUBLIÉ LE	22/04/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire,
Nathalie VIGNEAU